

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2015

---

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° SPE1452

présenté par

M. Baupin, Mme Bonneton, M. Roumegas, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard,  
Mme Auroi, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert,  
M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili et Mme Sas

-----

### ARTICLE 28

A l'alinéa 13, après le mot :

« public »

Insérer les mots :

« dans le respect du principe de non-régression du droit de l'environnement, »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à autoriser le gouvernement à prendre par ordonnance des mesures de simplification du droit de l'environnement.

Les alinéas 13 à 16 visent à permettre au gouvernement de modifier les règles de participation du public aux projets portant potentiellement atteinte à l'environnement.

Il est proposé de préciser que ces ordonnances ne doivent pas conduire à une moindre protection de l'environnement.